Portrait de Thomas de Wonvorth, de Van Dyck, 2,000 fr.

Portrait de Mme Vigié, par Lebrun, 800 fr.

Diaz, 2,100 fr.

Fromentin, 1,500 fr.

Ici l'on danse, de Saulnier, 1,100 fr., à M. Variet-Nicolle.

Femme au papillon, 1,090 fr., à M. Charles Desurmont.

La comparaison, de Schall, 2,500 fr.

Les principaux Louis Watteau ont été vendus environ 1,000 fr.

En résumé, la vente de ces tableaux s'est élevée à un prix remarquable.

La flagellation, d'Eugène Delacroix, a été rachetée 2,600 fr. par M. Michel, qui l'a payée plus cher qu'il ne l'avait vendue.

Le montant de la vente entière de cette riche collection s'élèvera à environ deux cent mille francs.

CAMBRAI. — Des vols de laines mérinos travaillées ou non, et de pièces d'étoffe étaient commis depuis dix-huit mois environ aux ateliers de fabrication et aux magasins de dépôt de M. Vailliant-Pruvot, fabricant de tissus, route du Cateau.

Jusqu'ici on n'avait pu mettre la main sur les auteurs de ces vols dont l'importance est évaluée à 20,000 francs.

Six individus paraissent devoir être inculpés dans cette affaire sur laquelle, pour ne pas entraver l'action de la police, nous ne pouvons donner aujourd'hui de plus amples détails.

QUIÉVY. — Un terrible accident vient de jeter la consternation dans la commune. M. Emile Mercier, cultivateur, propriétaire, monté sur l'un de ses chevaux, revenait des champs par la route de Caudry, lorsqu'arrivé à proximité de la maison de M. Bernier, ces animaux s'emportent et le lancent sur la bordure de la route. La chute était mortelle. M. Mercier atteint à la tête ne reprit pas connaissance et expirait environ 40 minutes après.

DUNKERQUE — Le trois mâts anglais *Akaroa* qui s'était échoué sur le banc de vase, dans le chenal près du bassin Freycinet, a été relevé et est entré au bassin cette nuit, sans avaries.

— Dans la dernière audience de police correctionnelle, le nommé Chevalier, dit Lacroix, a été condamné à treize mois de prison.

Cet individu est le voleur qui dévalisa si habilement le domicile des époux Nylsen, cabaretier, rue de Bourgogne, pendant que ceux-ci étaient au bal de nuit de la Violette.

— La magnifique loterie organisée par les Dames de Saint-Vincent de Paul sera tirée jeudi 10 mai.

— Nous apprenons que l'équipage de la *Lucie*, armée pour la pêche à Islande et perdue sur les côtes d'Islande, vient de débarquer ici.

BERGUES. — Un jeune homme de Dunkerque, nommé Gaston Vankemmel, âgé de 19 ans, travaillait avant-hier pour le compte de M. Sicard, peintre, à la façade d'une maison dans laquelle M. N..., sous-lieutenant au 110e de ligne, occupe un appartement. Profitant de l'absence de ce locataire, Vankemmel pénétra dans la chambre en fracturant une porte et s'empara d'une montre, d'une chaine en or, plus un porte-monnaie contenant une centaine de francs. Le coup fait, Vankemmel revint à Dunkerque, où il fut arrêté par les soins de M. le commissaire de police, prévenu télégraphiquement par son collègue de notre ville. Vankemmel était encore porteur de la montre, de la chaine et d'une quarantaine de francs, le reste ayant été dépensé en achat de vêtements.

Ce jeune voleur prenait un cachet pour Lille lorsqu'il a été arrêté.

ORS. — On écrit de cette commune :

« Un violent incendie vient encore de jeter l'effroi parmi nous : c'est le quatrième depuis un an.

» Dans la nuit de dimanche à lundi, vers deux heures du matin, le feu s'est déclaré dans une remise et a détruit une grange, une écurie et une maison appartenant aux époux Claisse-Cras, rue du Oui, près de bois Lévêque. La grange, l'écurie et une partie de la maison ont été consumées, ainsi que plusieurs voitures, instruments aratoires, des poules et des lapins.

» La perte est très importante et est garantie par une assurance à la Cie Mutuelle *La Normandie*.

» Ce sinistre est attribué à la malveillance. »

MONDREPUIS. — Il y a quelques jours, les douaniers de Mondrepuis on arrêté une femme qui portait une assez forte quantité de dynamite qu'elle essayait de dissimuler.

Questionnée sur la provenance et la destination de cette matière, elle déclara qu'elle en avait fait emplette pour un boucher de la localité qui voulait faire creuser un puits.

Les douaniers la maintinrent en état d'arrestation et la remirent entre les mains de M. le commissaire d'Anor, qui en fit cadeau à la gendarmerie de Fourmies, laquelle l'expédia à Avesnes.

FERRIÈRE-LA-GRANDE. — On a retiré de la rivière le corps du nommé Deucarez, forgeron. Cet homme avait des chagrins dont on ne connait pas la cause; on croit qu'il s'est suicidé.

PAS-DE-CALAIS

SAINT-OMER. — M. Pelliat, sous-intendant militaire de 2e classe en Tunisie, a été désigné pour remplir les fonctions de son grade a Saint Omer.

SAINT OMER. — *Lycée.* — M. Simon, aspirant répétiteur au lycée de Saint Omer, est nommé maître répétiteur (2e classe), audit lycée.

CALAIS. — *Le tunnel sous-marin.* — M. le ministre des travaux publics, empêché, a délégué M. l'inspecteur général Fournier, qui, accompagné de M. Guillain, ingénieur en chef, et M. Vetillart, ingénieur ordinaire, a procédé samedi à une visite de contrôle des travaux du tunnel sous la Manche qui s'exécutent à Sangatte.

M. Fernand Raoul Duval, administrateur délégué de l'association française, et M. Ludovic Breton, ingénieur directeur des travaux, recevaient les représentants du gouvernement qui se sont rendus compte des moyens perfectionnés mis en œuvre pour résoudre le grand problème de la traversée sous-marine du détroit.

— *Banque de France.* — Pour le moment, les régents de la Banque de France ne sont décidés qu'à établir une agence ou sous-succursale à Calais et non à Saint-Pierre.

La ville de Saint Omer sera également dotée d'une agence de la Banque de France.

BERCK. — *Les marins* de Berck, patrons, armateurs et matelots de la marine de pêche, se plaignent vivement de ce que l'administration de la marine ne se soit pas préoccupée davantage jusqu'alors de la présence d'un navire coulé non loin de la *côte* (dans l'Ouest Nord-Ouest de Berck, à quatre milles au large). Cette épave bondée de ciment forme un véritable écueil, placé sur un fond assez élevé pour qu'il y ait danger permanent à fréquenter le parage où elle est située.

VILLESAVOYE. — Un terrible accident est survenu mardi dernier.

Le feu avait pris, on ne sait comment, chez les époux Dérivières, tous deux septuagénaires.

Lorsque ces pauvres gens se réveillèrent, suffoqués par la fumée, ils ne purent sortir de leur habitation. La toiture en chaume s'était effondrée et barrait la porte. De sorte que ces malheureux ont été asphyxiés. Quant les secours arrivèrent, on les trouva respirant encore, mais couverts d'énormes brûlures. Quelques minutes plus tard ils expiraient, malgré les soins qui leur furent particulièrement donnés par M. le docteur Labbé, des Fismes, et M. le curé de Bazeches. Leur agonie a dû être atroce.

Une vache, des lapins, des ponies, etc., ont été la proie des flammes.

HUCQUELIERS. — Le domestique d'un fermier d'Embry, nommé Dhalluine, revenait de changer des arbres à Hucqueliers et quittait le bourg pour entrer chez son maître, lorsque son cheval heurta une enfant de trois ans qui tomba devant la roue. La pauvre petite, nommée Sophie Demaine, a été tuée sur le coup.

VANDEVILLE. — Sur les ordres de M. Hedde, juge d'instruction, une perquisition a été faite au domicile de la fille Lemaire. On a trouvé un grand nombre de médicaments ainsi que des linges ensanglantés. L'instruction se continue.

État-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 5 MAI. — Marie Paret, rue de Ma Campagne, impasse Delobel, 7. — Emile Ramon, rue de l'Epeule, cour Liagre, 10. — Clémence Brambroncq, rue Decrême, 75. — Edmond Saive, rue de Barbieux, cour Ferret, 3. — Louis Voreux, rue de Lannoy, 78.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 5 MAI. — Marie Borezée, 1 an, rue des Charpentiers, cour Declercq, 1. — Marie Delecluse, 31 ans, ménagère, rue de Wasquehal, cour St-Joseph, 11. — Albert Martens, 3 ans, rue Franklin, 90. — Achille Lacroix, 49 ans, cabaretier, rue de Lille, estaminet de la Ville de Bradfort. — Arthur Watine, 32 ans, tisserand, rue Neuve, 15. — Angéline Chatelain, 81 ans, piqûrière, rue du Moulin-de-Roubaix, cour Descat Dhalluin, 29. — Sophie Lagache, 49 ans, ménagère, Hôtel-Dieu. — Jules Vandeputte, 3 jours, rue de Lannoy, fort Frasez, 24.

MARIAGES du 5 mai. — Casimir Vancoppenolle, mécanicien et Catherine Vanbostalle, concierge. — Henri Dumont, employé et Marie Tiberghien, sans profession. — Henri Matrenghau, couvreur et Laure Roussel, journalière. — César Janssens, tisserand et Camille Vandescompèle, tisserande.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille WATTINNE-DUFOUR, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Laure Marie DUFOUR, décédée à Paris, le 6 mai 1883, dans sa 45e année, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mardi 8 courant, à 9 heures; aux Vigiles et Laudes, qui seront chantées le même jour, à 5 heures 3/4, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 9 dudit mois, à 10 heures 1/4, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée en son domicile, rue du Château.

Les amis et connaissances de la famille COTTE-DUBAELE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Gaston COTTE, décédé à Roubaix, le 5 mai 1883, à l'âge de 3 ans, sont priés de vouloir bien considérer le présent avis comme une invitation assister aux Convoi et Salut d'Ange, qui auront lieu le mardi 8 courant, à 4 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de Strasbourg, 55.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 9 mai 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Adèle-Sophie-Joseph DECORNE, épouse de Monsieur Fidèle MASUREL, décédée à Roubaix, le 7 mai 1882, à l'âge de 53 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mercredi 9 mai 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste SIMOENS, époux de Dame Hortense ROGER, décédé subitement à Roubaix, le 8 avril 1883, à l'âge de 49 ans et 5 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 9 mai 1883, à 9 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François ALBERCHE, décédé subitement à Roubaix, le 7 mai 1882, à l'âge de 59 ans, et de Dame Henriette THIRION, son épouse, décédée à Tourcoing, le 7 janvier 1880, à l'âge de cinquante sept ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 8 mai 1883, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri ROUSSEAU, époux de Dame Joséphine DELBAR, décédé à Roubaix, le 1er avril 1883, dans sa quarante-cinquième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 8 mai 1883, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Anne-Marie-Alexandrine DELREUX, veuve de Monsieur Jean-Baptiste LEROUGE, décédée à Roubaix, le 12 avril 1883, dans sa 88e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 8 mai 1883, à 10 heures pour le repos de l'âme de Dame Sophie Colette-Joseph DESMETTRE, épouse de Monsieur François-Xavier RUFFELET, décédée à Roubaix, le 4 avril 1883, dans sa 74e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Vous êtes aussi prié d'assister à l'Obit que les Dames de la Conférence de Saint-Vincent-de Paul feront célébrer le mercredi 9 courant, à 8 heures, en la même église.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mardi 8 mai 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Madame veuve CAULLIER, née Flavie HENSAIN, décédée à Roubaix, le 2 avril 1883, dans sa 82e année. — Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Lettres mortuaires et d'Obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

BELGIQUE

EECLOO. — *Un marchand de lin* des environs d'Eecloo vient de se remarier. Il est âgé de 65 ans et sa jeune femme en a à peine 19. L'homme avait eu de son premier mariage une fille, actuellement âgée de 40 ans, et celle-ci, à son tour, a une fille âgée de vingt et un ans et va se marier prochainement.

La femme de 19 ans est donc du coup mère d'une fille qui compte 21 ans de plus qu'elle et grand'mère d'une autre qui a deux ans de plus qu'elle.

Cela promet : avant qu'elle ait 20 ans elle pourrait être bisaïeule.

BRUXELLES. — *Le tableau de Louis Gallait*, la *Peste de Tournai*, qui va être exposé au Palais des Beaux-Arts à Bruxelles, à partir de samedi, est revenu de Vienne avec deux déchirures, dont une fort grave, causées par la chute d'une poulie lors du placement de l'œuvre. La réparation a été faite par les soins de M. Victor Le Roy, expert des musées royaux, après quoi M. Gallait a exécuté à la peinture la restauration nécessaire.

L'opération a si bien réussi, que toute trace de l'accident a disparu. Le difficile était de faire en sorte qu'il ne se formât dans la toile ni plis, ni boursouflures, ce qui arrive infailliblement si l'on colle un morceau de toile derrière la déchirure d'un tableau. Pour obtenir le résultat désiré, on a refait la trame de la toile, qui est maintenant unie comme par le passé.

FAITS DIVERS

— On écrit de Lyon, le 6 mai :

Concours hippique. — Dernière journée. — Courses au galop (1.200 mètres, 12 obstacles)

1re section. — Officiers. — 1er prix, *Harpogon*, à M. Destigny, du 4e cuirassiers ; 2e prix, *Agressive*, à M. Dutertre, du 8e hussards ; 3e prix, *Lorette*, à M. Destigny, du 4e cuirassiers ; 4e prix, *Cartouche*, au prince Murat, du 4e cuirassiers.

2e section. — Gentlemen. — Prix de la Coupe. — Ce prix n'a pu être décerné par suite de la médiocrité des cavaliers.

— UN HOMME DE DIX-HUIT CENTS ANS. — Les fouilles, que l'on n'a pas cessé de continuer à Pompéï, viennent de révéler l'existence d'une cavité assez grande dans le jardin d'une des maisons déterrées. Aussitôt, comme cela arrive toujours en pareil cas, les travaux ont été suspendus, et l'on a fait couler du plâtre liquide sur le plan de la cavité afin d'en obtenir le moulage, et l'on a ainsi découvert un homme qui sans doute avait essayé de prendre la fuite dans l'intervalle écoulé entre la pluie de *capillo* et la pluie de cendres, mais qui, étouffé par la poussière et les exhalaisons délétères, était tombé pour ne plus se relever.

Cet homme est étendu par terre, la tête rejetée en arrière; le crâne est très bien conservé et le bas du visage parfaitement venu. Les lèvres entr'ouvertes laissent voir dix dents, cinq à chaque mâchoire. Le bras gauche est ployé, l'avant-bras relevé, et les doigts de la main sont à demi-fermés.

Le bras droit est presque serré le long du corps, et la main fermée s'appuie sur le ventre. Il tenait probablement dans cette main deux clefs en fer de moyenne grosseur, qu'on a trouvées près de lui, et qui n'étaient pas celles de la porte d'entrée de la maison, parce que sur le seuil on en a découvert une autre de même métal et de dimension plus forte.

Autour du corps, on voit la ceinture dont se servaient les anciens pour fermer leur tunique et la tenir retroussée au besoin.

Les jambes sont écartées et repliées de façon que les genoux sont quelque peu élevés. Le pied droit est complet, mais les os du pied gauche ont été mis à nu.

Or, l'éruption du Vésuve qui ensevelit la ville de Pompéï sous une couche de cendres ayant eu lieu en l'an 79 de notre ère, le corps de l'homme qu'on vient ainsi de découvrir date nécessairement de plus de dix-huit cents ans.

LA MARINE FRANÇAISE AU TONKIN. — On s'entretient beaucoup d'une action d'éclat dont s'est honoré, au Tonkin, un jeune officier de marine, qui porte un nom illustre, M. Troplong, neveu de feu le premier président de la Cour de cassation et président du Sénat sous le second Empire :

M. Troplong, jeune officier doué de rares talents et de beaucoup d'esprit, s'est déjà fait connaître dans le corps expéditionnaire, par des actes d'une bravoure chevaleresque. Il est, notamment, un de ces deux officiers de marine qui, se promenant un jour à quelques lieues d'Hanoï pour reconnaître les principaux campements de l'armée chinoise d'invasion et ayant aperçu tout à coup un fort dont les portes allaient se fermer à leur approche, entrèrent au galop de leurs chevaux dans cet ouvrage de fortification, avec le révolver au poing, et n'en sortirent qu'après en avoir examiné les parties principales tout à leur aise. Il faut dire que la garnison asiatique de ce fort qui, depuis plusieurs jours, se tenait sur ses gardes, avait cru voir, en ces deux officiers, l'avant garde d'une colonne française qui lui était annoncée comme devant tenter de s'emparer du poste qu'elle était chargée de défendre.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DE VERSAILLES

Le drame de Limay

Claude Labé est jardinier à Limay, auprès de Mantes sur Seine. Il est âgé de trente-trois ans. La tentative qu'il a commise dénote une perversité rare et une singulière ténacité dans l'exécution de sa volonté criminelle. Le siège du ministère public est occupé par M. Delegorgue, procureur de la République. Me Morean, avocat, est chargé de la défense. L'acte d'accusation fait connaître les faits suivants :

L'accusé s'est marié en 1878, et les deux époux se sont établis à Limay. Au bout de peu de temps, Labé quitta le domicile conjugal et mena pendant quinze mois une vie de débauche. De retour auprès de sa femme, il lui a rendu la vie commune insupportable, la maltraitant, ne travaillant pas et ne subvenant pas à ses besoins. La situation devint tellement intolérable que la femme Labé abandonna son mari au mois de septembre et s'installa à Limay avec ses deux enfants dans une chambre qu'elle avait louée rue Jean-Bourrée.

L'accusé avait conçu un vif ressentiment de ce départ, et il avait à différentes reprises manifesté, en présence de divers témoins, son intention de se venger. Il avait également, soit par des démarches personnelles, soit par lettres, soit en ayant recours à des intermédiaires, cherché inutilement à amener une réconciliation. Le 3 novembre dernier, il fit une tentative, et sa femme ayant persisté dans ses refus, il s'éloigna en lui répétant la menace qu'il avait proférée plusieurs fois : « Tu me paieras cela. »

Le lendemain 4 novembre, sa résolution était prise : après avoir vendu des chaussures pour se procurer de l'argent, il se rendit à Mantes, avec un de ses camarades, et y acheta de la poudre et des capsules. Il était triste et préoccupé, son compagnon l'ayant entendu murmurer : « Pauvres enfants », lui proposa d'essayer encore de retourner avec sa femme, et il répondit : « Jamais; il est trop tard. »

Le soir venu, armé d'un révolver qu'il possédait depuis un certain temps, et qu'il avait chargé avec des chevrotines qu'il s'était procurées au mois d'octobre, il se posta sur le chemin que devait suivre sa femme pour retourner chez elle et il l'attendit, embusqué dans un jardin, rue des Pigeons. A peine l'eût il vue passer accompagnée de ses deux enfants, qu'il se précipita sur elle, la saisit par les deux bras, lui demanda une dernière fois de revenir avec lui, et sans tenir compte de ses cris, tira sur elle un coup de feu presque à bout portant. Atteinte à la joue gauche, la femme Labé tomba baignée dans son sang. En la voyant à terre, l'accusé s'écria :

— Tiens, ça y est !

Puis il prit la fuite et gagna la campagne en escaladant plusieurs murs et traversant une maison abandonnée. Parvenu à Dennemont, distant de deux kilomètres environ, il acheta une bouteille d'eau-de-vie dans un cabaret, passa la nuit dans les carrières, et ayant rencontré le lendemain matin deux habitants de Limay, il déjeuna avec eux en leur racontant ce qu'il avait fait la veille. Il leur fit connaître que, son crime accompli, il avait rechargé son arme dans le but de se défendre s'il était poursuivi et qu'il avait ensuite jeté dans la Seine son révolver et un poignard, dont il avait eu le soin de se munir pour frapper sa femme s'il l'avait manqué avec son pistolet. Il ajouta qu'il n'avait qu'un seul regret, de n'avoir pas tué sa victime. Peu d'instants après, la gendarmerie vint l'arrêter.

La femme Labé n'a pas succombé à l'affreuse blessure qu'elle avait reçue ; les projectiles lui ont crevé l'œil gauche et enlevé la moitié du nez, ainsi que toute la pommette de la joue gauche, qui présente aujourd'hui un trou béant qu'on ne pourra fermer qu'à la suite d'une opération douloureuse et délicate. L'accusé ne nie pas la matérialité des faits qui lui sont reprochés. Il allègue pour excuse l'état d'ivresse dans lequel il se trouvait, et la jalousie que l'inconduite de sa femme lui avait inspirée. Les témoins entendus dans l'information attestent la moralité de la femme Labé, et tous ceux qui ont vu Labé dans la journée du 4 novembre affirment qu'il n'était pas sous l'empire de la boisson. Son attitude avant et après le crime, sa fuite à travers de nombreux obstacles établissent d'ailleurs qu'il a exécuté de sang froid son crime longuement prémédité.

Le jury a répondu affirmativement à la question principale de tentative d'homicide volontaire, ainsi que sur les circonstances aggravantes de préméditation et de guet-apens, et la cour a prononcé contre Labé la peine des travaux forcés à perpétuité.

REVUE DES MODES

Paris, 3 mai 1883.

On parle de constance et de fidélité. Comme elles devraient nous être difficiles à nous, femmes, que l'on habitue, dès l'enfance, à changer de goût tous les trois mois et à déclarer vieillis et fort laids tous les objets de toilette dont nous raffolions !

Les tissus pourtant ne changent pas souvent. On les décore de telle ou telle façon ou on les porte unis : mais, en somme, c'est toujours le cachemire de l'Inde, les voiles, les surahs, les siciliennes qui sont le plus en vogue. L'Eolienne, si bien en faveur cette année, n'est qu'une sorte de crêpe de Chine plus soyeux et plus serré que celui que nous connaissions. La fantaisie ne s'attache qu'aux dispositions des étoffes, car elle ne peut guère inventer de matières premières pour composer une absolue nouveauté.

Pour les toilettes journalières, on conserve aux costumes un caractère très-simple, sévère même : grand volant plissé à la jupe ; draperie formant tablier et pouf. Jaquette d'Orsay, avec gilet indépendant, ou jaquette rouge.

La blouse parisienne ou douillette Moldave reste le plus coquet des vêtements, grâce à l'excentricité de sa forme. Puis, elle est commode à porter, préservant bien le costume, s'il est tout frais, et le cachant s'il n'est plus tout neuf. La forme en est bizarre : ces manches bouffantes, ces coulissés, sa ceinture flottante qui retombe à gauche ; tous ces détails concourent à en faire un vêtement point du tout banal. Puis, quelque simple que soit l'étoffe dont elle est faite, la douillette reste toujours fort coquette par sa doublure qu'il est urgent de faire en soie, satin de teinte nouvelle, écossais ou pékin, toujours d'un genre original.

On n'aura pas d'autre cache-poussière cet été ; point d'autre vêtement en-cas pour la plage ou les voyages. On en verra beaucoup en corah des Indes, doublés de merveilleux de couleur vive, ou bien en tulle-dentelle écru doublés de corah.

Pour les enfants, ce vêtement fait également rage. Les tout petits bébés de cinq à six ans sont charmants avec leur blouse en foulard rouge ou en andrinople, couvrant totalement la toilette. Avec cela, leur grand chapeau Auréole, leurs cheveux défaits, jambes nues et chaussettes rouges.

Les camails et les mantelets de tous genres sont les vêtements *habillés*. Que d'élégance on leur donne ! Les uns sont en tissu de perles, étincelants comme des cottes de mailles, se cambrant sur les reins avec une grâce toute particulière ; ils tombent sur les épaules dont ils dessinent le modelé, avec des pailletements bizarres ; c'est une constellation mouvante. D'autres, au contraire, léger comme une vapeur, sont en dentelle. Toujours courts aux reins, ils y laissent tomber des flots de dentelle mousseuse, noire pour les robes de ville, et toutes blanches pour les toilettes de courses, de voitures ou pour les casinos de villes d'eaux et bains de mer.

Pour les femmes plus simples, on a le mantelet de sicilienne ou de gros de Sicile, enrichi de dentelle ou de motifs en perles de jais. Quand la sicilienne est de couleur, la dentelle et les perles sont assorties.

Nous avons vu un mantelet en gaze veloutée loutre, tout floconneux de dentelle loutre, avec riches motifs de perles mordorées retombant dans les plis de la dentelle et y jetant des feux étranges, comme un million de vers luisants.

Les perles, les broderies de tous genres sont plus que jamais les ornements obligés de nos costumes. Les tissus nouveaux sont d'ailleurs brodés ou brochés de mille dessins les plus bizarres : coqs gaulois, papillons, guêpes ou fruits. On voit des branches d'abricots, de pêches, de prunes, ou bien un semis de fraises ou de noix : les tomates mêmes sont de la fête, et elles étalent leurs rondeurs purpurines sur les chapeaux les plus mignons. A quand la botte d'asperges en aigrette, ou le poireau parfumé traînant sa queue verte, comme celle d'un perroquet, sur notre nuque ou notre dos ? Quelle horreur !

Vivent les oiseaux et les fleurs pour les ornements de notre toilette, les papillons, les jolis insectes brillants et les fruits ! Mais point de légumes, point de raisins secs ni de dattes ; c'est affreux. Nous avons vu, il y a quelques jours, une jolie capote rustique, fraîche et simple au possible, qu'on avait défigurée atrocement en y posant une grappe épaisse de raisins de Malaga. Ce n'est plus de la fantaisie, c'est un égarement sans nom.

On voit des formes de chapeaux d'une bizarrerie sans égale. L'un était en paille Manille, aux ailes cornées sur le sommet laissant voir tout le dessous qui était doublé de fin plissé de dentelle. Echarpe de dentelle piquée d'épingles en écaille blonde et déluge de plumes bleu pâle, en pouf et en amazone.

Un autre était en tulle *Danaé*, d'un beau ton d'or rutilant voilé de blonde noire. Tout autour de la passe et du bavolet, couronne de pétales d'œillets effeuillés.

Ces fleurs effeuillées sont un des grands succès de la saison. Les pétales sont groupés avec un tel art, une telle harmonie qu'on en obtient vraiment des choses charmantes : fonds de chapeaux, couronnes ou jugulaires.

Toujours beaucoup de chardons d'or et d'argent, des mousses, des feuillages en treillis, mille combinaisons poétiques et bien parisiennes qui composent des capotes élégantes et fantaisistes au possible.

La forme de chapeau rond la plus courante, c'est le « Chasseur, » en paille de couleur ou blanche, aux ailes étroites formant auvent, baissées à droite et relevées à gauche, avec pouf de fleurs ou de fruits sur le côté.

Dans un genre plus élégant, c'est le petit chapeau le Beau Dunois, aux ailes droites et calotte haute et plate, comme le chapeau des cadets anglais. On le fait en paille de couleur, doublé et bordé de velours, avec touffe de plumes. Ce sera la coiffure la plus originale de la saison, originale sans excentricité.

On portera beaucoup de jupes de dentelle. On dispose les volans en demi-lune, c'est-à-dire qu'ils sont d'aplomb du côté gauche, posés bien horizontalement, puis ils remontent en rond près de la hanche droite, de manière à se coquiller, sans couvrir le fond de jupe. Aussi, quand cette jupe est de couleur sous de la dentelle blanche, on voit quel charmant effet peut se produire ; de même quand la jupe est rose ou rouge sous une dentelle noire, pour une toilette de théâtre ou de dîner.

La lingerie a des tendances à se modifier complètement. La rage que l'on a aujourd'hui d'avoir une taille invraisemblable fait que l'on diminue le plus possible le volume des vêtements de dessous.

Toutes les chemises sont à pointes ; on les appelle chemises Princesse. Il en est qui sont tellement collantes qu'il serait impossible de les ôter si on les fendait dans le dos comme les tabliers d'enfants, en les fermant avec un système de boutons et de boutonnières comme ces mêmes tabliers.

Certaines personnes trouvent mieux encore de porter des pantalons à corsage, ou des chemises-pantalons, ce qui réduit ces deux vêtements à un seul et dégage la taille de la ceinture du pantalon.

Les jupons de costumes sont à plusieurs étages de volans par derrière, et les tournures sont comme l'enceinte de Paris : elles se développent, se développent d'une manière vraiment ridicule.

Mais, hélas ! la mode nous subjugue si bien, que nous ne voyons plus ce qui est joli ou laid, quand elle nous l'impose. Il suffit que ce soit à la mode pour que nous l'adoptions, quelque protestation que tentent notre instinct et notre éducation artistiques.

On a renoncé aux gants remontant sur les manches. C'était fureur l'année dernière ; cette année c'est fini. Mais comme les gants ne sont pas plus courts, les manches ont dû remonter, se faire toutes petites, afin de leur laisser la place.

Pour la ville, avec le costume genre tailleur, qui veut la manche longue et la manchette plate, on a adopté le gant Derby à deux ou trois boutons.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(Service télégraphique particulier)

Le bureau de la commission du budget

Paris, 7 mai.

La commission du budget a nommé son bureau.

Au premier tour de scrutin pour l'élection du président, MM. Sadi Carnot a obtenu 10 voix ; Allain Targé, 8 ; Rouvier, 8 ; Wilson, 4.

Au deuxième tour, MM. Sadi-Carnot a été élu par 17 voix ; Rouvier, 8 ; Allain-Targé, 6.

Les vice présidents élus sont MM. Spuller et Lebaudy ; les secrétaires sont MM. Casimir Périer, Drunio!, Delaporte et Franz Chauveau.

La réforme judiciaire

Paris, 7 mai.

La commission de la réforme judiciaire a terminé l'examen du projet de loi du gouvernement. Elle a décidé que le conseil supérieur serait choisi parmi les membres de la Cour de cassation.

Elle serait composée de 15 membres.

M. Roche est nommé rapporteur.

L'incident de Punta-Negra

Londres, 7 mai.

Le *Standart* reçoit une dépêche de Loanda, annonçant que la corvette portugaise *Duque-de-terceira* et la canonnière *Villa-na* sont parties de Punta Negra. La canonnière française *Sagittaire* aurait substitué le pavillon français au pavillon de l'Association internationale, dans le poste établi par celle-ci.

BULLETIN DU COMMERCE

Télégrammes de MM. Van der Velde et Reinemund, communiqués par Jules Cauët :

Le Havre, 7 mai 1883.

Cours de clôture de New-York du 5 mai

Cotons

mai	juin	juil.	août	sep.	octob.	nov.	déc.
10 97	10.03	11 05	11 09	10.69	10.29	10 17	10.20

Ventes du jour : 289,000 balles. Marché irrégulier.

Recettes du jour : 8,000 balles contre 4,000 en 1882 et 6,000 en 1881.

Saindoux

avril	mai	juin	juil.	août	sep	oct.	nov.
00.00	12.02	12.10	12.09	12.04	12.05	12.00	

Maïs

avril	mai	juin	juil.	août	sept	oct.	nov.	déc.
0/0	64 1/4	64 1/4	66 1/4	67 1/2	68 1/2			

Cafés

mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep.	oct.	nov.	déc
		7.75	7.95	8.10	8.20	8.25	8.40	8.50	

Roubaix, le 7 mai 1883

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Ce, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 7 mai.

Ventes 800 b. Marché ferme.

Liverpool, 7 mai.

Ventes 14,000 b. Marché soutenu.

New-York, 7 mai

Middling Upland, 11 c/s.

Recettes aux Etats-Unis 8,000 balles.

Cotes en cents du Middling, classe américaine, à New-Orleans 10 5/16, à Savannah 10 3/8.

Mouvement de la Condition publique des soies des laines et des cotons de la ville d'Amiens, pendant le mois d'avril 1883 :

Pesage

1372 colis d'un poids brut de : 140.910.345

Condition

Nombre d'opérations.		Poids nets	
410	laines peignées	110.629 k.	600
88	— filées	22.574	017
2	soies	110	205
19	cotons	154	448
Totaux 519		133468	270

Mesurage

Tissus	390 pièces de tissus div. mes.	30117	00
Toiles	13 pièces » » mes.	1367	10
Velours	pièces	pes.	

Titrage des soies et numérotage des fils

Titrages	2	opérations
Numérotages	48	»
Décreusages	2	»

PARIS, 7 mai. — *Huile de Colza* 10 k. fût com. esc. 1 0/0 : courant 89 25 ; juin 98 75 ; juil-août 84 75, 4 derniers 78 50. — *Huile de lin* : courant 56 ..., juin 56 75, juil-août 58 ..; 4 derniers 59 25. — *Spiritueux* 1re q. l'h. 90e fût c. esc. 10 k. : courant 49 .., juin 50 ..; juil-août 50 50 ; 4 derniers 51 .. ... — *Sucres bruts 88e* : disp. 53 25 a 53 50. — *Sucres blancs n° 3* : courant 60 75 juin 61 25 juil-août 61 75, 4 d'octobre 56 25. — *Sucres raffinés* [illegible] 50 à 106 .., — *Farines 9 marques* : courant 56 80 ; juin 57 75, juillet-août 58 80, 4 derniers 59 90. — *Marque Corbeil* 60 ... — *Blés* : courant 26 ... juin 23 30, juillet-août 27 .. 4 derniers 27 60. — *Seigles* courant 16 75 juin 17 25 : juillet-août 18 20 4 derniers 19 25.

Marché aux huiles de Lille

Cours précédents

	Huiles l'hectolitre	Grains l'hectolitre	Tourteaux les 100 kil.
Colza.	.. .. à	30 .. à 36 ..	17 50 à 18 50
— épuré p. q.	.. ..	.. ..	.. ..
Œillette b. goût.	.. ..	28 .. 30 ..	.. ..
— rousse.	.. ..	.. ..	.. ..
Cameline	.. ..	13 .. 17 ..	17 .. 18 ..
Chanvre	.. ..	15 .. 13 ..	15 .. 16 ..
Lin du pays	53 50	20 .. 21 50	25 .. .. ..
Lin étranger	56 50	[illegible] .. 21 ..	21 .. 25 50

Cours du 7 mai

Huile de colza	.. .. à .. ..
Huile épurée pour quinquet.	.. ..
Lin du pays	.. ..
Lin étranger	.. ..
Cameline	.. ..
Chanvre	.. ..

LILLE, 7 mai. — Sucre indien 88 degrés cours offi. ... Id. no 7 à 9 .. Id. en pains 6 k. no 1, 109 .. Sucre numéro 3, ... Id. Indigène no 3 .. 3/6 betteraves disponibles ... Id. courant .... Id. Grains disponibles .. Id. fin 1re qual. dispon. ... Id. fin 1re qual. courant ... Id. mélasse disponible ..., Id. à livrer, premier ... Id 4 janvier ... Id. 4 d'été .. Id... 4 derniers ... Id prochain ....

Valeurs se négociant à trois mois

CHANGE		PAPIER LONG	PAPIER COURT
4 1/2	Amsterdam	203 3/4 à 207	206 7/8 à 207 1/8 et 4 0/0
4 0/0	Allemagne.	122 3/8 à 122 1/2	121 7/8 à 122 1/8 et 4 0/0
5 0/0	Vienne.....	208 1/2 à 209	208 1/2 à 209 et 4 0/0
5 0/0	Barcelone..	487 .. à 487 1/2	487 .. à 487 1/2 et 4 0/0
5 0/0	Madrid.....	487 .. à 487 1/2	487 1/2 à 488 1/2 et 4 0/0
6 0/0	Lisbonne...	546 .. à 547 ..	546 .. à 547 .. et 4 0/0
6 0/0	St-Pétersb..	246 1/2 à 247 ..	247 .. à 248 .. et 4 0/0

REVUE FINANCIÈRE

Paris, le 5 mai 1883.

La semaine qui vient de s'écouler a été assez agitée en ce qui concerne les Rentes. Après les mouvements divers dont le résultat a été la baisse, les Rentes demeurent aux cours suivants :

Le 3 0/0 à 80. L'Amortissable à 81,35 et le 5 0/0 à 109 50.

Les reports sur nos fonds se sont naturellement ressentis de la situation actuelle du marché, et sans trop dépasser une moyenne normale ont pourtant été plus élevés qu'il y a un mois.

L'ensemble des valeurs a subi l'influence des Rentes; les capitaux de reports ont pu s'employer à cette liquidation à des conditions plus avantageuses que précédemment. La Banque des Communes de France a obtenu pour sa clientèle de reports un intérêt net de 5, 4 0/0 pour la 1re quinzaine de mai, ce qui fait 1.07 0/0 de plus que le taux précédemment bonifié. Et elle annonce dans son journal le *Financier des Communes*, qu'elle s'est assurée pour plusieurs liquidations un taux équivalent à celui qu'elle bonifie pour cette quinzaine.

L'ensemble des valeurs n'a pas souffert de la dépréciation des rentes, et nous constatons cette semaine encore que le déclassement, produit sur nos fonds par la conversion, serait plutôt de nature à améliorer les cours des autres titres. En effet, la plupart des valeurs se sont maintenues fermes.

La Banque de France, dont le dernier bilan est assez satisfaisant cote 5370.

Les actions du Crédit Foncier sont très fermes entre 1335 et 1340.

Les dernières opérations de prêts consentis par le Crédit Foncier, se chiffrent par une somme de 12 millions 630 mille francs, dont 8 millions de francs en prêts fonciers et 4 millions 630 mille en prêts communaux.

La Banque de Paris cote 1055.

La Banque d'Escompte 530.

Le Lyonnais 550.

Le Crédit Général Français à 407.50.

Académie de Médecine de Paris

OREZZA

Eau Minérale Acidule Ferrugineuse. — Cette Eau est sans rivale dans le Traitement des **Gastralgies, Chlorose, Fièvres, Anémie,** et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang

Les gouttes concentrées de **Fer Bravais**, n'ayant aucune saveur désagréable, peuvent être administrées très-facilement aux enfants atteints d'anémie, et cela sans qu'ils s'en doutent, puisqu'elles ne donnent aucun goût soit à l'eau, soit au vin, soit à tout autre liquide auquel on les mélange.

20273

Le propriétaire-gérant : ALFRED REBOUX

Imprimerie Alfred REBOUX